

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024
Date de réception de l'AR: 04/06/2024
065-216500025-DE_020_2024-DE
A G E D I

ADE - COMMUNE

Séance du 21 mai 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 16/05/2024
vingt et un mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Présents : Jean-Marc BOYA, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Didier LOPEZ représenté par Xavier DUPUIS, Marc JEANSON représenté par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Contre : 0

Excusés : .

Abstentions : 0

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Programme des ponts - DE_020_2024

Suite à la réunion du 21 mai 2024 sur site avec les organismes départementaux ADAC et CATER, ainsi que l'entreprise SOGEP, il a été décidé que le dossier de la loi sur l'eau sera élaboré par la CATER, des éléments complémentaires ont été demandés à l'entreprise. Ce document sera signé en mairie et renvoyé au département.

Une fois tous ces documents rassemblés un envoi sera fait pour instruction au CEREMA afin d'obtenir les subventions.

Il est prévu de réaliser les travaux d'un pont en 2024 puis l'autre en 2025.

Un bureau de contrôle sera désigné après analyse de tous ces éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** les démarches ci-dessus,
- **d'autoriser** monsieur le maire, ou en cas d'empêchement la 4ème adjoint délégué aux travaux, à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA

Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

